



## Réunion mensuelle du Groupe Exécutif de Coopération des Partenaires Techniques et Financiers

### Compte rendu (version finale)

**Date :** 15 juin 2016

**Lieu :** Ambassade du Canada

**Début :** 10h05

**Fin :** 12h15

**Présidence :** France, assistée des membres de la Troïka élargie [DUE, MINUSMA et Canada (Chef de file PTF)]

### Rappel de l'ordre du jour

- I. **Compte rendu de la rencontre PM-Troïka élargie du 19 mai (CdF PTF) (10 min)**
- II. **Situation sécuritaire et humanitaire dans les régions du Centre (MINUSMA/OCHA) (20 min) ;**
- III. **DDR : état des interventions en cours ou à venir dans le cadre de la réinsertion (MINUSMA, Banque mondiale) (20 min)**
- IV. **Nord Mali :**
  - ✓ **Résultats du suivi permanent des actions de relèvement socio-économique et de retour de la sécurité (Banque mondiale) (10 min)**
  - ✓ **Note sur "Sécurité, Stabilité et Gestion des terres" (Allemagne) (10min)**
- V. **Divers (10 min)**

**Date de la prochaine réunion mensuelle : 13 juillet 2016**

## Introduction

1. La réunion a été présidée par la France en remplacement du Chef de file (CdF) actuel, le Canada, absent du pays, qui a ouvert la séance à 10H05 en rappelant la procédure de mise sous silence pour l'adoption du compte rendu (CR) de la réunion précédente tenue le 15 juin. En l'absence d'observations, le CR a ainsi été considéré comme adopté.
2. Le Cdf a présenté le nouveau Directeur de l'AFD, Monsieur Pascal Collange en remplacement Bruno Deprince.
3. L'autre nouveau membre qui s'est présenté est Monsieur Abdoulaye Tall, nouveau Représentant Résident du FMI.
4. Des points d'informations ont été faits sur :
  - (i) la tenue de la conférence de haut niveau et l'atelier sur la Gestion de Programmes Sensibles aux conflits, organisé conjointement par le Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction du Nord (MSARN) et les co-coordonateurs de la CRZPC (MINUSMA/France) et qui se tiendra les 20 et 21 juin 2016 à Azalaï Grand Hôtel. Le Cdf a invité les PTF à confirmer leur participation à l'événement;
  - (ii) le lancement d'une collecte de données relatives aux interventions en appui au renforcement des capacités des structures nationales en matière de planification, suivi-évaluation. Sur ce point, le Cdf a donné la parole au Pool Technique (PT) afin qu'il donne de plus amples informations/explications. Le renseignement des questionnaires et leur envoi au Pool Technique est fixée au 29 juin ;
  - (iii) les dates prévisionnelles de la Revue du CSCRP 2015, fixée pour les 28 et 29 juin 2016 ;
  - (iv) la rencontre entre les PTF et le secteur privé, prévue le 30 juin 2016 à l'Ambassade du Canada.
5. Le Cdf a rappelé l'ordre du jour (OdJ), qui a été validé sans amendement.

### **I. Compte rendu de la rencontre PM-Troïka élargie du 19 mai (CdF PTF) (10 min)**

6. Le Cdf a rappelé les points inscrits à l'ordre du jour de la réunion PM-Troïka élargie et a indiqué que le compte rendu de la réunion a été déjà partagé.
7. Le Cdf a informé du contexte quelque peu crispé de la réunion PM-Troïka élargie en rappelant qu'elle s'est passée au lendemain de l'attaque perpétrée contre la MINUSMA, la veille à Kidal.
8. Concernant le point de suivi sur l'application des sanctions administratives et financières suite aux rapports de contrôle, il a été noté que la présentation qui a été faite par le Ministère du travail était hors sujet. Le Premier Ministre a demandé que la question soit examinée à nouveau lors de la prochaine réunion le 21 juillet.
9. Concernant le Fonds de développement durable, la Troïka élargie a indiqué que les PTF voudront participer aux concertations prévues sur le sujet.
10. La SCAP II a été conjointement adoptée lors de cette rencontre PM-Troïka élargie. Les contributions pour la finalisation du plan d'action sont attendues jusqu'au 20 juin. Une réunion de l'Equipe SCAP sera convoquée pour le 29 juin.

11. Une remarque a été formulée concernant le suivi des décisions et notamment les faibles avancées obtenues sur de nombreux sujets. Il a été rappelé que le principe du suivi systématique des décisions antérieures lors de chaque rencontre PM-Troïka élargie a été décidé à cet effet. Le CdF a rappelé que le tableau de suivi des rencontres PM Troïka 2016 a été partagé.
12. La question de la coordination interministérielle sur le processus de décentralisation sera un des points de suivi de la rencontre du 21 juillet. Le souhait du Ministère de la décentralisation est que le comité interministériel soit ancré à la Primature. Le GT DDI est invité à faire l'état de la question pour alimenter les échanges.

## **II. Situation sécuritaire et humanitaire dans les régions du Centre (MINUSMA/OCHA) (20 min) ;**

(i) le renouvellement du mandat de la MINUSMA ;

13. Avant d'aborder le point sur la situation sécuritaire et humanitaire dans les régions du centre, le GEC a été informé que le renouvellement du mandat de la MINUSMA est en cours.
14. La situation sécuritaire au Mali en général est à analyser et à prendre en charge sous une vue et une dimension régionale (le Sahel). Mais une attention accrue doit être portée sur le contexte exclusif malien, lui-même lié au contexte lybien, car ce dernier influence beaucoup le contexte régional.
15. Le nord du Mali est le centre de tous les types de trafics. Une analyse profonde du contexte social et de la criminalité en lien avec les questions sécuritaires est à faire et à prendre en compte dans le processus DDR.
16. Dans les régions du centre, où l'Etat est absent, des groupes perturbateurs alimentent une certaine radicalisation et on assiste à une dissension du tissu social. Une attention particulière doit être portée sur les femmes et les enfants qui sont instrumentalisés et poussés à la radicalisation par les groupes perturbateurs.
17. La criminalité et les trafics qui ont cours dans la zone influencent négativement l'accès humanitaire. Une réunion qui devrait se tenir très prochainement devrait se pencher sur cette question.
18. La situation humanitaire est en train de se dégrader, avec des difficultés de protection de la population civile, vu les difficultés d'accès des humanitaires. Des mouvements de populations liés au vacuum laissé par l'Etat ont été observés. A titre d'exemple, environ 3/4 des écoles du cercle de Ténékoun sont fermées.
19. De ce qui précède, quatre messages forts peuvent être retenus :
  - i) Plaidoyer pour la mise en place des autorités intérimaires. Les organisations humanitaires restent optimistes pour qu'une éventuelle arrivée des autorités de l'État dans les régions du nord ait un impact positif sur la délivrance des services sociaux;

- ii) Plaidoyer pour le démarrage effectif des patrouilles mixtes et l'opérationnalisation du le Mécanisme Opérationnel Conjoint (MOC). Cela pourra contribuer à l'amélioration de la sécurité sur les axes routiers d'une part, et d'autre part faciliter la livraison rapide de services sociaux de base à la population;
- iii) Plaidoyer pour l'application de l'article 49 de l'Accord de Paix et de Réconciliation pour le Mali qui engage l'ensemble des signataires à promouvoir et à respecter les principes humanitaires, « à prévenir toute utilisation à des fins politiques, économiques ou militaires de l'aide humanitaire, à faciliter l'accès des agences humanitaires et à garantir la sécurité de leurs personnels. » ;
- iv) Encourager le financement adéquat en 2016 nécessaire pour que les acteurs humanitaires puissent continuer à répondre aux besoins urgents tout en augmentant les actions de résilience.

20. Plusieurs commentaires et contributions ont été fait sur la question : (i) L'absence des autorités traditionnelles en plus de celles de l'Etat dans de nombreuses localités ; (ii) la situation sécuritaire dans tout le pays est liée à tout le système de sécurité de de l'Etat, d'où la nécessité d'une accélération de la RSS ; (iii) l'utilité de prendre en compte la pression sur les ressources naturelles qui est une dimension constituant les causes sous-jacentes des conflits entre les communautés de la zone ; (iv) la prise en compte des conclusions de la réunion des Chefs d'Etat de la CEDEAO qui s'est tenue à Dakar, notamment les dispositions régionales en matière de surveillance des frontières et de partage de renseignements.; (iv) le renforcement du mandat de la MINUSMA, toutefois en accompagnement de l'Etat qui doit jouer pleinement son rôle en matière de sécurité.

### **III. DDR : état des interventions en cours ou à venir dans le cadre de la réinsertion**

(MINUSMA, Banque mondiale) (20 min)

- 21. Malgré les efforts du GdM et de la MINUSMA, des blocages persistent pour la mise en place des autorités intérimaires, blocages qui impactent le processus DDR. Pour le GdM, la composition des autorités intérimaires des trois niveaux de Collectivités Territoriales (Région, Cercle, Commune) se fait sur une base consensuelle tandis que les mouvements signataires de l'Accord « manœuvrent » pour avoir une majorité de fait. Par ailleurs, Ils ont demandé que la mise en place des autorités intérimaires soit étendue à la région de Mopti.
- 22. Pour les nouvelles régions de Ménaka et Taoudénit, ce sont des Collèges transitoires qui doivent être installés conformément aux lois de la décentralisation. Cependant, les mouvements ne lient pas les dispositions de l'Accord à la Constitution et aux lois du Mali et aussi prennent faiblement en compte la dimension développement dans le processus.
- 23. Le processus DDR doit démarrer avec le MOC et les patrouilles mixtes, mais des difficultés persistent relativement aux demandes des Mouvements concernant les salaires pour les ex-combattants cantonnés au même titre que les FAMA de même que la question des grades.

24. Un cantonnement accéléré est initié pour 1 800 personnes. Mais cela doit se faire en respectant les critères à travers le filtrage de la Commission DDR et de la Commission Intégration pour lesquelles les Mouvements doivent encore désigner leurs membres.
25. Dans le contexte malien, la réintégration et la réinsertion concerne aussi l'administration et les services d'Etat, ainsi que la fonction publique des Collectivités Territoriales des régions du nord.
26. La MINUSMA a estimé les ex combattants à 6 000 tandis que le GdM a donné un nombre de 10 000. L'estimation des Mouvements avoisine 36 000. La réinsertion économique coûterait 45 millions de dollars sur une base de 10 000 ex combattants. Il faudrait donc multiplier ce montant par trois si l'on retient l'estimation du nombre d'hommes par les Mouvements.
27. Le cantonnement est évalué à un million de dollars par site, plus 500 000 dollars pour les charges de soutien. Sur cette base, les fonds à mobiliser pour le DDR s'évaluent sur une fourchette de 50 à 200 millions de dollars selon les hypothèses (de la plus basse à la plus élevée) de nombre d'ex combattants.
28. La MINUSMA a estimé que 08 sites de cantonnement étaient suffisants. Cependant, le GdM a accepté les 24 demandés par les Mouvements. Cela pose un problème de fond quant à la crédibilité des chiffres, et donc du manque de justification objective du montant de 45 millions de dollars pour la réinsertion économique.
29. Plusieurs commentaires et contributions ont été formulés sur la question : (i) la Banque mondiale est prête à gérer un fonds fiduciaire pour le volet réinsertion et pour lequel 15 000 000 de dollars sont disponibles. Mais le processus d'approbation en Conseil d'Administration est ralenti par manque de visibilité. La contribution des PTF est sollicitée ; (ii) Il va falloir faire preuve de pédagogie et expliquer aux différents acteurs ce qui est possible de faire, mettre en œuvre une stratégie de communication à l'endroit des PTF sur le sujet ; (iii) fixer une limite de financement selon une estimation réaliste des ex combattants et la communiquer ; (iv) le GdM devrait s'engager sur des chiffres pour la contribution de l'Etat à la réinsertion ; (v) Il y'a lieu de réfléchir sur le lien à établir entre FDD et le processus de réinsertion ; dans le cadre de ce processus penser à des programmes de développement prenant en charge l'emploi des jeunes, ainsi que les femmes parallèlement au DDR ; (vi) il est important de veiller à ce que le processus DDR ne contribue pas à alimenter le trafic d'armes, la corruption, la surenchère.
30. La Banque mondiale et la MINUSMA ont été invitées à produire une note sur la réinsertion. Le GT DDI fera une analyse sur la réintégration dans la fonction publique des Collectivités Territoriales.

## **VI. Nord Mali :**

- ✓ **Résultats du suivi permanent des actions de relèvement socio-économique et de retour de la sécurité** (Banque mondiale) (10 min)
- ✓ **Note sur "Sécurité, Stabilité et Gestion des terres"** (Allemagne) (10min)

**1. Résultats du suivi permanent des actions de relèvement socio-économique et de retour de la sécurité** (Banque mondiale) (10 min)

31. Les résultats du suivi permanent réalisé par Banque mondiale constituent une masse d'informations importante sur les thèmes couverts par l'étude. Les conclusions seront utiles en termes d'indications pour les interventions des PTF.
32. La Troïka réfléchira à la coordination des réponses des PTF aux conclusions de l'étude.
33. Le sujet du secteur de l'élevage est à prendre en charge par le SGT Elevage. Les autres thèmes pourront être portés par la CRZPC.

**2. Note sur "Sécurité, Stabilité et Gestion des terres"** (Allemagne) (10min)

34. Suite à la présentation faite sur le thème "Changement climatique et insécurité", il a été noté l'utilité : (i) d'approfondir davantage le lien entre changement climatique et sécurité dans le contexte malien ; (ii) de prendre en compte la dimension de la croissance démographique dans l'analyse.

**V. Divers** (10 min)

35. Le CdF a rappelé le départ de Monsieur Bruno De Prince, Directeur de l'AFD et a informé qu'à partir du mois de septembre le poste de Chef de Coopération de la France sera assuré par le Directeur de l'AFD, et que lui-même, David Sadoulet, sera numéro 2 (Premier conseiller) de l'Ambassade de France.

La séance fut levée à 12h15.

Date de la prochaine rencontre : 13 juillet 2016